

N° 2026-051

**ACHAT D'UN CAMION POIDS-LOURD DESTINÉ
À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

L'an deux mil vingt-six le 08 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le premier avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Lucien SPIGARELLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, COUNIL Rémy, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BOIRARD Brigitte (donne pouvoir à M. Thierry MARCHAND-MAILLET), COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER).
M. Hervé CHENU (donne pouvoir à M. Davis AUBONNET)

En exercice : 23

Présents : 19

Absents : 4

dont pouvoir : 4

Date de publication : 14 avril 2026 au 14 juin 2026

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement le Président informe qu'habituellement il est prévu d'acheter un véhicule pour les ordures ménagères avec une grue auxiliaire pour la collecte des conteneurs semi-enterrés tous les deux ans.

Cela permet aux équipes de travailler avec des véhicules qui ont huit ans au maximum et d'optimiser en parallèle les coûts d'entretien et de réparation.

Selon le planning établi, il est prévu qu'un nouveau camion soit mis en service début 2027. Compte tenu des délais de fabrication sur ce type de matériel il est nécessaire de commander le véhicule dès à présent pour être livré dans les temps. Le véhicule disposera d'une benne déposable afin de pouvoir installer une unité de lavage pour nettoyer les conteneurs semi-enterrés.

Pour cet achat, la centrale d'achat UGAP a été sollicitée, ce qui permet d'être exempté de la procédure de mise en concurrence, conformément aux articles L. 2113-2 et L. 2113-4 du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat.

Pour cette acquisition, il est proposé de retenir l'offre de l'UGAP pour un montant de 363 455,32 € HT soit 436 146,38 € TTC auxquels s'ajoute 950 € de frais de carte grise (non soumis à TVA) soit un montant global de 437 096,38 € TTC.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les articles L. 2113-2 et L. 2113-4 du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat ;

Vu l'article 1er du décret n°85-801 du 30 juillet 1985 précisant que l'UGAP constitue une centrale d'achat au sens du code de la commande publique.

APPROUVE l'achat d'un camion poids-lourd destinés à la collecte des déchets ménagers.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 08 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Lucien SPIGARELLI

Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNALITE DE COMMUNE
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CE